



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du
Pas-de-Calais

Service De l'Environnement
Unité Gestion des Risques
100, Avenue Winston Churchill

62 022 ARRAS CEDEX
CS 10007

Le 30/01/2018

Réunions des 23 et 24 janvier 2018 à la CCDS à Desvres et à la CAB à Boulogne-sur-Mer

Objet : Révision du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Liane – présentation préliminaire des enjeux

Réunion 1 - le 23 janvier matin – CCDS à Desvres

Présents :

Commune de Crémarest : M. LACHERE
Commune de Desvres : M. MARCOTTE, M. DACQUIN
Commune de Vieil-Moutier : M. MERLIN
Commune de Longfossé : M. PRUVOST
BDCO : M. FAYEULLE
CCDS : Mme FLIPO, Mme GOMBERT
DDTM 62 : Mme ZIOLKOWSKI, M. HARLÉ

Non représentées :

Communes de Questrecques, Wierre-au-Bois, Wirwignes

Réunion 2 - le 23 janvier après-midi – CCDS à Desvres

Présents :

Commune de Alincthun : M. PICQUE
Commune de Henneveux : M. RETAUX
Commune de Longueville : M. BAHEUX
Commune de Lottinghen : M. LELEU
Commune de Menneville : M. FOURNIER
Commune de Quesques : M. HANQUEZ
Commune de Saint-Martin-Choquel : M. DEBOVE
Commune de Selles : Mme POCHET
BDCO : M. FAYEULLE
CCDS : Mme GOMBERT
DDTM 62 : Mme ZIOLKOWSKI, M. HARLÉ

Non représentées :

Commune de Bourmonville, Brunembert, Nabringhen

Réunion 3 - le 24 janvier matin – CAB à Boulogne-sur-Mer

Présents :

Commune de Baincthun : M. BOURGEOIS
Commune de Boulogne-sur-Mer : M. EUCHIN
Commune de Echinghen : M. LANNOY
Commune de Outreau : M. TARTARE
Commune de Saint-Etienne-au-Mont :
Mme PASSEBOSC, M. FARRANDS
Commune de Saint-Martin-Boulogne : M. LAMARCHE
Commune de Saint-Léonard : M. LESAFFRE, M. DELHAY
BDCO : M. FAYEULLE
CAB : M. DALI, M. BOITTIN
DDTM 62 : Mme ZIOLKOWSKI, M. FACQ, M. HARLÉ

Non représentées :

Communes de Equihen-Plage, La Capelle-les-Boulogne,
Isques

Réunion 4 - le 24 janvier après-midi – CCDS à Desvres

Présents :

Commune de Carly : M. HERDUIN
Commune de Condette : M. DERRAR, M. SENLECQUE
Commune de Hesdigneul-les-Boulogne :
M. HENNEQUIN, M. ACLOQUE
Commune de Hesdin-l'Abbé : M. BENTZ
Commune de Samer : M. NOEL
BDCO : M. FAYEULLE
CCDS : Mme GOMBERT
DDTM 62 : Mme ZIOLKOWSKI, M. HARLÉ

Non représentées :

Communes de Nesles, Tingry, Verlincthun

1 Objectif de la réunion :

La présente réunion de travail s'inscrit dans la démarche de révision du PPRI de la Liane et fait suite à la présentation des cartes d'aléa faite lors des réunions spécifiques des 6 et 7 avril 2017.

L'objectif est :

- de remettre un dossier complet des cartes des aléas,
- de présenter la première version de la carte des enjeux qui définit les espaces urbanisés (ENU) et les espaces non urbanisés (ENU),
- d'affiner cette carte notamment à partir des informations sur les projets déjà autorisés et sur les dents creuses,
- de recenser les enjeux particuliers des communes pouvant faire l'objet d'une réglementation spécifique,
- d'identifier les enjeux particulièrement vulnérables en cas d'inondation : écoles, maisons de retraite...
- de recueillir l'ensemble des informations sur les points stratégiques à la « gestion de crise ».

Suite au croisement avec les aléas, les objectifs de prévention seront les suivants :

- Pour les espaces non urbanisés (ENU) : interdiction de toute nouvelle construction afin de préserver les champs d'expansion de crue,
- Pour les espaces urbanisés (EU) : l'extension de l'urbanisation sera possible sous réserve du respect de prescriptions hormis pour les secteurs où l'aléa est le plus fort.

L'ordre du jour de la présentation faite par la DDTM était le suivant :

- rappel des objectifs du PPRI
- périmètre de prescription et périmètre d'étude
- contenu du dossier PPR
- rappel sur les cartes des aléas
- détermination des enjeux et cartographie
- suite de la procédure

Une version papier du diaporama ainsi qu'un ensemble de cartes (aléa, hauteur, vitesse et enjeux) sont distribués aux personnes présentes.

2 Remarques et questions posées – réponses apportées

Le tableau ci-dessous reprend les questions posées lors de ces réunions.

Questions ou remarques	Réponses de la DDTM
<p>- Les conditions de pluie pour différente occurrence d'événement sont présentées, quelle est la durée de cette pluie ?</p> <p>- Y a-t-il plusieurs stations de mesure des débits sur la Liane ?</p> <p>- Vous indiquez les débits à la station mais quelles sont les hauteurs ?</p> <p>- La carte des aléas montre que certaines routes impactées peuvent être impraticables en cas d'inondation</p>	<p>- La durée de la pluie pour les scénarios fréquent (décennal), moyen (centennal) et extrême (millénal), appliquée sur le territoire, est de 24 heures.</p> <p>- Il y a 2 stations : Wirwignes (depuis 1973) et Isques (depuis 2012)</p> <p>- Toutes les informations sur les stations de mesure (débits, hauteurs...) sont disponibles sur le site internet Vigicrue.</p> <p>- En effet, cette information peut être importante dans le cadre de la « gestion de crise ». Les routes peuvent figurer en tant qu'enjeu vulnérable, au même titre que les écoles ou maisons de retraite...</p> <p>Dans le cadre de l'étude il est prévu de produire des cartes de vulnérabilité qui pourront être utilisées pour réaliser les plans communaux de sauvegarde (PCS) qui sont obligatoires lorsque le PPR est approuvé.</p>

Questions ou remarques	Réponses de la DDTM
<p>- À quoi correspondent les isocotes ?</p> <p>- Au sujet de la grille d'aléa fonctionnel, comme elle est différente de celle utilisée habituellement, quelles sont les préconisations ?</p> <p>- Le maire de Saint-Martin-Choquel demande quelle position prendre pour les retournements de prairies qui peuvent aggraver les ruissellements. La commune est concernée par des ruissellements côté bassin versant de la Liane et de la Canche. Monsieur le Maire demande si quelque chose est fait côté Canche.</p> <p>- La commune de Saint-Martin-Boulogne est également concernée par les aléas du Wimereux. Monsieur le Maire souhaite à l'occasion d'une réunion individuelle travailler plus en détail avec la DDTM sur les cartes d'enjeux notamment.</p> <p>- Les communes de Baincthun, Saint-Léonard, ont beaucoup d'enjeux touchés, ces communes souhaitent également organiser une réunion individuelle.</p>	<p>- Les isocotes représentent les altitudes atteintes par les eaux lors d'une crue centennale. Ce sont les cotes NGF, elles figurent sur les cartes d'aléas pour les zones qui sont concernées par du débordement. Elles sont représentées tous les 20 cm en altitude et espacées tous les 200 m en moyenne.</p> <p>Elles vont servir pour indiquer la cote seuil à respecter pour mettre les nouvelles constructions hors d'eau.</p> <p>- Un PAC des aléas et des enjeux sera réalisé prochainement. La DDTM va fournir une doctrine en lien avec les cartes et elle se tiendra à la disposition des collectivités pour qu'elles l'utilisent au titre du R.111-2.</p> <p>- Les retournements de prairies doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du service de l'environnement (programme d'action régionale pour les nitrates) et du service de l'économie agricole (politique agricole commune).</p> <p>Une démarche PAPI/PPR Canche est également en cours, des réunions de concertation seront organisées en février.</p> <p>- Pour les communes qui sont concernées également par les aléas du Wimereux, les cartes seront transmises aux communes.</p> <p>- L'Unité gestion des risques de la DDTM sera disponible pour rencontrer individuellement ces communes.</p>

3 Suites données

- Les communes qui n'étaient pas présentes recevront par courrier les cartes qui les concernent, le diaporama ainsi que le compte-rendu des réunions,
- Les cartes, ainsi que les livrables seront mis en ligne dès que possible sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (Préfecture),
- Dès que les cartes d'aléas auront été portées à la connaissance des communes et des EPCI, elles pourront être utilisées au titre de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme. Une doctrine donnant des préconisations d'urbanisme accompagnera ces cartes.

Dans un délai de 3 semaines soit avant le **24 février 2018**, il a été demandé aux communes de renvoyer à la DDTM leurs observations et la carte des enjeux une fois complétée des informations suivantes :

- les projets,
- les constructions nouvelles qui n'apparaissent pas sur le plan,
- les enjeux complémentaires (zone d'activités),
- les points stratégiques de la gestion de crise,
- les enjeux particulièrement vulnérables.

Le Responsable de l'Unité Gestion des Risques


Christian HENNEBELLE

